

APPENDICE H

Nom: McLAUGHLIN, MAY, SOWARD, MORDEN AND BALES

Sujet: Calcul de l'impôt par la comptabilité d'exercice ou par celle de caisse

Analyse de l'appendice "G" par le conseiller principal

Ce mémoire est présenté par une société de personne juridique et en son nom, dont le siège est à Toronto. Le mémoire se limite aux observations et aux critiques des propositions du Livre blanc qui restreignent la liberté de choix disponible pour déclarer le revenu professionnel en utilisant la comptabilité d'exercice ou de caisse et l'exigence de tenir compte du "temps non facturé".

Le mémoire recommande de conserver le processus actuel et conclut ainsi:

L'obligation qu'il y aurait d'inscrire le temps consacré à un travail donné, l'application d'une valeur concrète à ce temps, même lorsque cette application n'est pas pratique, la séparation du temps facturé et du temps non facturé et le fait de tenir compte des affaires non facturées et non perçues ne sont pas des tâches absolument impossibles à remplir. Cependant les coûts supplémentaires qu'entraînerait un tel système seraient hors de proportion avec les avantages que recueillerait le gouvernement. En outre, tels frais supplémentaires n'apporteraient ni biens ni services additionnels et il ne pourrait donc s'agir que force inflationnaire.

Le sommaire habituel des présentes lois fiscales, les propositions du Livre blanc et les principaux points du mémoire sont annexés.